

Le 24 Juillet 2012

Objet : conflits sociaux sur la plate forme aéroportuaire Roissy CDG

**M. Ambrosini J.M., conseiller social
Cabinet du ministre délégué chargé
des transports**

Monsieur,

En préalable et comme nous l'avons souligné lors de notre rencontre au ministère il y a quelques semaines, les organisations syndicales constatent deux tendances lourdes depuis quelques années au sein de l'économie du transport aérien sur les aéroports.

En effet, ces salariés (des dizaines de milliers rien que sur Roissy CDG) sont de plus en plus soumis à une précarisation croissante : conséquence de l'incertitude de la reconduction des contrats qui fait que les marchés obtenus par ces sociétés peuvent être perdus quasiment d'une année sur l'autre et conséquence des politiques sociales menées dans un nombre grandissant de ces sociétés au sein desquelles travaillent parfois 50 % de salariés intérimaires et de CDD.

De même nous avons soulevé auprès de vous le problème de ce qui nous semble être une certaine confusion des genres concernant les attributions et prérogatives des institutions économiques, politico-administratives et régaliennes, notamment lors des conflits sur l'aéroport de Roissy.

Nous sommes souvent confrontés à des interventions de la Gendarmerie du Transport Aérien saisi par les employeurs, alors que les salariés n'entravent pas la libre circulation et n'occupent pas les lieux, pour exercer une pression psychologique sur les salarié grévistes en les menaçant d'un éventuel retrait de badge d'accès aéroportuaire en zone réservée (accès à l'avion.)

De même, nous avons dénoncé le scandale de cette dérive liberticide générée par les attributions ou renouvellements de badges d'accès en zones réservées par la préfecture, sur la base des données recueillies par la Police de l'Air et des Frontières après consultation des fichiers STIC.

Ainsi, des dizaines de salariés perdent leur accréditation pour les badges et donc leur emploi ; la plupart du temps pour des faits ou infractions souvent mineurs répertoriés dans les fichiers STIC, parfois jugés par des tribunaux, avec comme conséquence la mise en place de véritables interdits professionnels imposés par la préfecture.

Rappelons qu'à l'origine les enquêtes sur les salariés devant accéder en zones réservées étaient la conséquence de mesures de prévention de tout acte de terrorisme.

Depuis des années, des salariés se voient refuser les badges pour des infractions sans commune mesure avec le risque terroriste, parfois les arguments avancés confinent au grotesque.

En fait, nous assistons à une véritable tentative de normalisation hautement discriminante des profils psycho-sociaux des salariés concernés par l'attribution des badges, ce qui se traduit également par une « double peine » pour les salariés déjà condamnés par les tribunaux pour les faits reprochés.

Nous vous interpellons aussi au sujet des salariés des sociétés Trac - Piste et Trafic Air Service, société d'assistance sur l'aéroport Roissy Charles De Gaulle, récemment transférés vers la société Swissport suite à une perte de marché.

Swissport refuse le transfert d'une soixantaine de salariés qui risquent de se retrouver au chômage.

Notre organisation syndicale et d'autres ont été obligés de saisir les tribunaux (TGI et Prud'hommes de Bobigny) pour faire dire le droit.

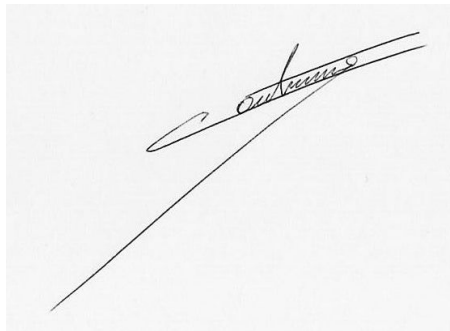
Sans entrer plus avant dans les détails de cette affaire, nous souhaitons fortement que les réunions organisées avec les différentes parties à l'initiative de la Préfecture puissent se conclure par un accord satisfaisant pour les salariés concernés.

A ce jour, quatre salariés ont été licenciés et cinq autres ont été mis à pied, dont des syndicalistes SUD Aérien, en attente d'un licenciement. Ces mesures de rétorsion ne sont plus acceptables par des salariés qui attendent effectivement un changement dans les politiques sociales menées au sein des sociétés d'assistance aéroportuaire.

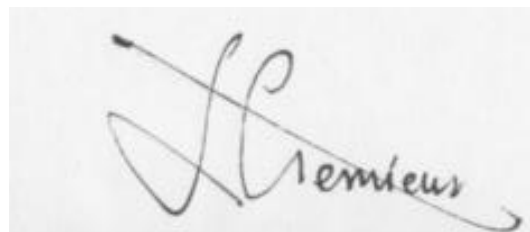
Veillez recevoir, monsieur le conseiller, nos sincères salutations.

Pour le Bureau National Interprofessionnel SUD Aérien,

Pierre Contesenne

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pierre Contesenne", written over a horizontal line.

Léon Crémieux

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Léon Crémieux", written over a horizontal line.

copies : **M. Vilboeuf, DIRRECTE IDF**
M. Lambert, Préfet Seine Saint Denis
M. Lebon, Inspecteur du travail Roissy CDG